

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Denis **CLEMENT**, membre ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Présidente ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général (en visioconférence) ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente (en visioconférence).

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence) ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines.

Excusés :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre ; Maxime **MAROTTE**, membre.

Invitées :

Sandrine **GLACIER** (Directrice des sports des Championnats du monde 2027) ; Florence **GALL**, Déléguée générale de France Vélo.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 mai 2025.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	UCI	6
5.	ANS	8
6.	CNOSF	8
7.	LNC	8
8.	Activités fédérales	10
9.	Présentation de France Vélo	10
10.	RH	12
11.	DSI	12
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	13
1.	Président de la LNC	13
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	13
3.	Directeur technique national.....	16
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	17
VI.	COMMISSIONS	20
1.	Gravel.....	20
2.	Cyclo-cross.....	20
3.	Route.....	21
4.	Piste	21
5.	Commission Nationale du Corps arbitral	22
VII.	POINT FINANCIER.....	23
VIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	26
IX.	QUESTIONS DIVERSES.....	27

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants, et notamment à Sandrine GLACIER, nouvelle directrice des sports pour les Championnats du monde 2027.

Il adresse toutes ses félicitations à Julie BRESSET pour la naissance de sa petite fille, Constance. Le Bureau Exécutif adresse tous ses vœux de bonheur à toute la famille.

Enfin, le Président annonce que Mme Florence GALL, déléguée de France Vélo, interviendra pour présenter cette filière à laquelle la FFC a adhéré.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 mai 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 22 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY indique que la FFC compte 108 584 licenciés enregistrés au 15 juin 2025, soit une croissance de 2,32 % (+2 460 licenciés) par rapport au 15 juin 2024. Pour rappel, le nombre de licenciés s'établissait à 107 648 le 30 septembre 2024.

S'agissant des Comités Régionaux métropolitains, seuls les Comités de la Bretagne et des Pays de la Loire connaissent un très léger retard qui devrait se résorber dans les prochains jours.

En ce qui concerne les Comités Régionaux ultramarins, les comités de Tahiti et de la Martinique sont en progression.

La FFC compte 13 874 femmes licenciées, soit une croissance de 485 licenciées. Au 15 juin 2025, les femmes représentaient 12,77 % des effectifs de la FFC. Au 30 septembre 2024, la FFC enregistrait 13 389 licenciées.

En ce qui concerne les familles de disciplines, les éléments saillants sont les suivants :

- BMX : +12,04 %. Le BMX Race progresse de 12,50 % et de nombreux clubs ont ouvert des listes d'attente.
- Cyclo-cross : +7,29 %. Cette discipline continue son essor.
- Piste : +1,37 %.
- Route : -0,91 %, soit une baisse de 485 licenciés.
- VTT : -0,64 %. Le VTT est en recul pour la quatrième année consécutive.
- Autres disciplines : +22,51 %, soit +163 licenciés.

S'agissant des catégories de licences, les principaux éléments sont énoncés comme suit :

- Professionnel : -0,5 %, soit un licencié de moins.
- Compétition : +1,5 %, soit une progression de 515 licenciés. Toutefois, il convient de préciser qu'à l'inverse des Access dont le nombre de licenciés augmente, celui des Élites et des Open connaît une contraction.
- Sport : +2,9 %. Les épreuves de masse progressent de 5,42 %.
- Jeunesse : +4,6 %, soit 1 525 licenciés supplémentaires. Pour autant, les U13, U15 et les U17 continuent de baisser. Le groupe de travail dédié à la réforme des activités étudiera les raisons de ce recul.
- Arbitres : +2,7 %.
- Staff : -4,3 %, soit une perte de 489 licenciés. Il est certain que le bénévolat et les fonctions de dirigeants sont mis à mal par le contexte actuel.
- Staff Pro Femmes : +29,3 %, soit 12 licenciées de plus.
- Staff Pro Hommes : +22,7 %, soit 59 licenciés supplémentaires.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 911 (+271) au 15 juin 2025 versus 1 716 au 30 septembre 2025. Cette progression démontre qu'un nombre croissant de personnes ne souhaitent pas être rattachées à un club.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre de licences était de 108 702 au 17 juin 2025.

Il explique avoir réalisé une analyse de la répartition des pratiquants selon la première ligne de catégorie de licence déclarée et selon la réalité de leur pratique. Pour l'année 2024, les principales données de cette analyse pour l'année 2024 sont détaillées comme suit :

- Cyclo-cross :
 - o Compétitions et épreuves de masse : 643 licences versus 4 760 pratiquants.
 - o Jeunes : 1 405 licences versus 7 893 pratiquants.
- Piste Endurance :
 - o Compétitions et épreuves de masse : 157 licenciés versus 464.
 - o Jeunes : 24 licences versus 718.
- Piste Vitesse :
 - o Compétitions et épreuves de masse : 57 licenciés versus 464 pratiquants.
 - o Jeunes : 24 licenciés versus 688 pratiquants.

Les organisations ont également fait l'objet d'une analyse qui permet d'appréhender le nombre d'engagés par discipline, par saison, par genre et par catégorie de licence ou par tranche d'âge.

Le Président remercie Fabien RAFFOUX pour ce travail qui constitue un précieux outil pour affiner les analyses.

2. Résultats

Le Président salue les victoires d'Arthur PILARD et de Sylvain ANDRÉ lors des deux manches de Coupe du monde de BMX Race qui se sont déroulées à Sarrians.

En ce qui concerne les Coupes du monde de VTT, Loana LECOMTE revient progressivement vers son meilleur niveau alors que du côté des hommes les podiums restent régulièrement obtenus avec une belle génération montante.

Lors du Fise de Montpellier, Anthony JEANJEAN a décroché la deuxième place à l'issue d'une superbe finale et devant un public très enthousiaste.

Le Président adresse toutes ses félicitations aux organisateurs d'épreuves internationales, telles que la Coupe du monde BMX Race à Sarrians, la Coupe du monde de VTT Descente à Loudenvielle et la Coupe du monde de BMX Free à Montpellier.

S'agissant de la Route, les jeunes coureurs français, tels que Lenny MARTINEZ et Romain GRÉGOIRE, ont réalisé de très belles performances en World Tour, performances qui donnent à voir la qualité de la formation cycliste à la française. De leur côté, les coureuses françaises conservent leur troisième place au classement UCI des nations.

Le Président et le Trésorier général se sont rendus au Championnat de France des Comités ultramarins qui s'est tenu les 14 et 15 juin 2025 en Guadeloupe. Cet événement organisé par M. Frédéric THÉOBALD était parfaitement maîtrisé et n'a connu aucune problématique de sécurité. L'accueil des différentes délégations a été remarquable. Sur le plan sportif, la progression du peloton féminin est à souligner.

3. Événements

Le Président fait part de l'arrivée de Mme Sandrine GLACIER, directrice des sports pour les Championnats du monde 2027.

Sandrine GLACIER relate son expérience professionnelle dans l'organisation d'événements sportifs et dans le management de compétitions mondiales d'athlétisme et de ski alpin. Elle a notamment travaillé au sein du COJO dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024. Elle se réjouit d'avoir intégré la FFC et de travailler sur les Championnats du monde 2027.

Le Président explique que la convention relative à ces championnats et visant à sécuriser la place de la FFC dans cette organisation est en cours d'élaboration. Une fois achevée, elle sera soumise aux membres du Bureau Exécutif.

Les signatures des conventions avec tous les sites d'organisation sont également en préparation. Quant au programme sportif, sa finalisation devrait intervenir pour le début du mois de juillet.

4. UCI

Le Président évoque la réunion du Conseil du Cyclisme Professionnel (CCP) qui s'est tenue le 4 juin 2025. Les principaux sujets abordés ont été :

- Le fonds saoudien promoteur du projet OneCycling qui souhaite créer une série d'épreuves avec la conception d'un classement *ad hoc*. Les promoteurs de ce projet ayant annulé leur venue au CCP, les précisions relatives au modèle économique n'ont pu être apportées. L'UCI a organisé deux votes :
 - o Un vote sur le principe de la série qui a été globalement rejeté par ses membres, à l'exception du CPA (Cyclistes Professionnels Associés).
 - o Un vote sur l'inscription au calendrier de différentes courses qui a également été rejeté, excepté par le CPA. À l'aune du résultat de ces votes, le projet OneCycling n'aura aucune incidence sur le prochain calendrier international.
- L'harmonisation des barèmes de points hommes-femmes qui a été validée. Les barèmes seront dès lors identiques.
- L'adoption d'un ajout d'un barème de points pour les équipes qui libéreront des coureurs pour les Championnats du monde et les Coupes du monde Piste, VTT Cross-country et Cyclo-cross, ainsi que pour les Championnats du monde de Gravel (en fonction des résultats obtenus)
- La validation de tests sur la limitation des braquets à 54/11.

Le Président annonce ensuite que l'Association internationale des groupes cyclistes professionnels (AIGCP) a été renforcée pour le cyclisme féminin avec la désignation de deux membres : Mme Yana SEEL et M. Marnix DRYSDALE.

Lors du Comité directeur de l'UCI qui s'est déroulé du 9 au 12 juin 2025, les points suivants ont été abordés :

- Les Championnats du monde au Rwanda : la situation géopolitique s'est apaisée et les principes d'organisation sont en place. Plusieurs chefs d'État devraient être présents lors de cet événement, dont le Président Macron.

Florian ROUSSEAU relaie la proposition d'un manager de discipline concernant l'organisation d'un moment de recueillement sur le mémorial du génocide.

Le Président indique qu'un tel geste constituerait un signe évident de respect à l'égard du Rwanda. Pour sa part, il incitera les Élus du Bureau Exécutif et les personnes de la

FFC à se rendre au mémorial du génocide, cela doit plutôt concerner l'encadrement et rester une démarche volontaire.

Il revient ensuite sur les autres sujets abordés lors du Comité directeur de l'UCI :

- L'UCI a fait modifier les statuts des confédérations continentales afin de limiter le nombre de mandats des présidents à quatre et leur âge à 74 ans à la date de l'élection.
- La mise en place d'outils destinés à des non-médecins pour anticiper les situations de maigreur excessive a été actée.
- Toutes les disciplines cyclistes seront maintenues lors des Jeux olympiques de 2028, avec des épreuves, un système de qualification et des quotas identiques à ceux de 2024. En revanche, le programme qui sera construit différemment entraînera un chevauchement des épreuves sur certains jours.
- Le programme des Jeux olympiques 2032 restera à définir.
- L'attribution de l'organisation des Supers Championnats du monde 2031 aura lieu en septembre 2025. La commission *ad hoc* s'est rendue dans les deux pays candidats, la Suisse et l'Italie.
- Le Comité directeur de l'UCI a accordé une autorisation pour la marque TIETEMA ROCKETS rachetée par la FDJ et son partenaire UNIBET.
- L'UCI ne s'est pas opposé à l'accord commercial passé entre INEOS et TotalEnergies. Il est à noter que les accords commerciaux n'auront pas de conséquences sportives sur cette saison.
- Des mesures relatives aux équipements ont été prises concernant :
 - La limite d'écartement pour les fourches pour la Piste : 115 mm à l'avant et 96 mm à l'arrière à partir du 1^{er} janvier 2026.
 - La limite de la hauteur des jantes : 65 mm à l'avant et à l'arrière à compter du 1^{er} janvier 2026.
 - La largeur minimale totale des cintres : 40 cm pour la Route à compter du 1^{er} janvier 2026 et 35 cm pour la Piste à compter du 1^{er} janvier 2027.
 - Les casques : la visière intégrée et la couverture des oreilles seront interdites lors des courses en peloton à partir du 1^{er} janvier 2027 pour des raisons de sécurité.

Florian ROUSSEAU observe que la modification d'écartement pour les fourches rend une grande partie du parc de vélos obsolète.

Le Président le confirme et déclare avoir souligné ce sujet pour les fédérations nationales. En outre, ces mesures risquent de favoriser les athlètes les plus grands au détriment des plus petits dont l'aérodynamisme sera réduit.

Il annonce que les athlètes désireux d'intégrer la Commission des athlètes UCI doivent déposer leur candidature entre moins 45 jours et moins 10 jours avant les Championnats du monde de la discipline *ad hoc*. Ladite Commission élira ensuite sa présidente ou son président qui deviendra membre du Comité directeur de l'UCI avec une voix à part entière.

Enfin, pour information, Mme Myriam PRÉTOT devient présidente de la Commission BMX de l'UEC, tandis que M. Yannick POUEY intègre la Commission Piste de l'UEC. Le Bureau Exécutif leur adresse toutes leurs félicitations.

5. ANS

Le Président déclare que l'ANS peine à boucler son budget. Les Bureaux et le Conseil d'administration qui devaient avoir lieu ont été reportés.

6. CNOSF

Le Président indique que les élections relatives à la présidence du CNOSF auront lieu le jeudi 19 juin 2025. Depuis le retrait M. Didier SÉMINET, Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA est la seule candidate.

S'agissant de la future composition du Conseil d'administration du CNOSF, Mme Marie-Françoise POTEREAU est candidate au titre de la Fédération Française de char à voile, tandis que le Président de la FFC est candidat pour le collège des fédérations olympiques.

En ce qui concerne le budget 2025 du CNOSF qui fonctionne notamment avec les subventions de l'État, il a été nettement revu à la baisse.

7. LNC

Le Président évoque la saisine du Conseil d'État par la LNC concernant le projet de création d'équipes continentales fédérales et annonce que ledit Conseil a annulé un texte pris par la FFC sur le cahier des charges afférent. Pour rappel, les équipes continentales fédérales reposent sur deux labels : le label Continental UCI et le label fédéral qui avait été ajouté au travers du cahier des charges dont la vocation est de définir les paramètres qui se raccordent aux équipes de National 1. À la suite des différents échanges avec la LNC, la Fédération avait ajouté un point concernant l'impossibilité pour ces équipes continentales fédérales de participer au calendrier Classe 1 française.

La LNC a adressé un courrier pour le moins étonnant à l'UCI dans lequel elle évoque la supposée inconséquence de la FFC et le reclassement en « amateur » des coureurs de continentales fédérales...

De son côté, le FFC a également saisi l'UCI de manière officielle afin de lui recommander les éléments de cadrage et de compréhension ayant trait à ce dossier.

Pour rappel, la Fédération était intervenue en 2024 pour étendre la relation entre la LNC et l'UCI, alors que cette dernière estime que le sujet des ligues ne la concerne pas : ses seuls interlocuteurs sont ses membres affiliés, c'est-à-dire les fédérations. Eu égard à ce principe parfaitement clair, la FFC agira de manière à faire cesser toute communication entre la LNC et l'UCI afin d'éviter toute confusion et toute cacophonie. Il est absolument essentiel de préserver l'image et la représentation de la France à l'international qui ne peuvent être perturbées par une subdélégation. Les relations entre la FFC et l'UCI qui sont de grande qualité ne sauraient être perturbées par la LNC.

La décision du Conseil d'État ayant évidemment des conséquences négatives pour les clubs et leurs partenaires, la FFC s'attache malgré tout à les sécuriser et maintenir leur motivation.

Le Président tient à faire valoir qu'il reçoit beaucoup de messages de soutien émanant de nombreux acteurs amateurs et professionnels, soutiens qui confirment la pertinence de l'orientation prise par la Fédération.

Il fait part également de son agacement concernant cette situation et des questionnements qu'elle pose sur l'organisation du cyclisme français. De nombreux points devront être éclaircis.

La FFC ayant pris acte de la décision du Conseil d'État a élaboré un nouveau cahier des charges dans lequel ont été retirés les points qui dépendent de la convention de subdélégation avec la LNC, à savoir l'interdiction de participation aux épreuves de Classe 1. La Fédération respectera ses engagements : en 2025, aucun club ne postulera à des courses de Classe 1 en France.

Il est rappelé que selon la définition de l'UCI, le cyclisme professionnel couvre uniquement deux niveaux : les World Tour et les Pro Teams. De fait, l'UCI s'est étonnée de la demande de la LNC visant à reclasser les coureurs des équipes continentales fédérales en tant qu'amateurs.

Les équipes continentales font partie d'un système ouvert régi par des accords particuliers.

Le Président met aux voix la proposition visant à approuver le nouveau cahier des charges de labellisation des équipes continentales fédérales Hommes pour 2026.

Le cahier des charges est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président indique que cette décision sera également soumise au vote du Conseil Fédéral qui aura lieu les 20 et 21 juin 2025.

8. Activités fédérales

Le Président expose les différents rendez-vous qui ont rythmé la vie fédérale depuis le dernier Bureau Exécutif :

- Le premier CNPT s'est tenu fin avril. La participation était excellente et les débats étaient de qualité.
- Le président et la DTN ont participé à une audition organisée par l'Inspection générale Jeunesse et Sport ayant trait aux enjeux d'héritage (Jeux olympiques Paris 2024 et des Championnats du monde 2027).
- Lors de l'inauguration de la colline d'Élancourt, Tommy VANOUDENDYCKE a représenté la Fédération.
- Le Président de la FFC, Thierry GOUVENOU (Président du Rassemblement des Organismes de Courses Cyclistes – ROCC) et Nicolas ROUGEON ont participé le 17 juin 2025 à un rendez-vous avec le cabinet du ministère de l'Intérieur pour poser le sujet du cyclisme, sport très apprécié du public, et les difficultés rencontrées par les organisateurs en ce qui concerne la mobilisation des forces de l'ordre. Le cabinet a été particulièrement réceptif aux arguments de la FFC. Le Président a proposé l'établissement d'une convention-cadre entre la FFC et le ministère de l'Intérieur, proposition soutenue par le cabinet.

Denis CLÉMENT souhaite savoir si le sujet du bouclier tarifaire concernant la mobilisation des forces de l'ordre sur les compétitions créées après 2010 a été évoqué.

Le Président répond que les deux sujets abordés avaient trait à la capacité de mobiliser les forces de l'ordre et à la tarification afférente avec les enjeux du bouclier tarifaires et de la facturation des moyens pédestres.

9. Présentation de France Vélo

Le Président rappelle que le Bureau Exécutif a acté l'adhésion de la FFC à France Vélo.

Florence GALL explique que France Vélo est la filière économique du vélo qui a pour missions le développement de la pratique du vélo en France. Cette filière intègre des sujets tels que l'aménagement, le tourisme, le loisir, le sport, les collectivités territoriales, les services et la location.

France Vélo s'attèle à coordonner les associations et les organisations actives dans l'économie du vélo. Le contrat de la filière qui est constituée de la FUB, l'Union Sport & Cycle, l'APIC, le Réseau Vélo et Marche et de France Vélo Tourisme a été signé en juin 2024 par six ministères.

Sa Gouvernance qui est composée d'un président, de quatre vice-présidents et de quatre représentants des parties prenantes se réunit en comité stratégique auquel

participent également quatre représentants invités (administrations centrales et agences de l'État).

À horizon 2030, les objectifs de France Vélo sont les suivants :

- Assembler deux millions de vélos en France.
- Reproduire 30 000 cadres en France.
- Atteindre les 100 000 emplois dans la filière vélo.
- Poursuivre l'aménagement cyclable avec plus de 100 000 kilomètres de piste.
- Faire de la France la première destination de vélo tourisme en Europe.

En 2024, plusieurs groupes de travail ont été lancés sur des sujets tels que :

- Les labels vélo :
 - o Le label Cyclescore : à quel point un vélo est-il respectueux de la planète et des hommes et des femmes qui le fabriquent ?
 - o L'indice France Vélo : à quel point un vélo est-il français ?
- Le développement de l'industrie du vélo (AAP Industrie du vélo).
- L'amélioration de la formation initiale sur les aménagements cyclables et les politiques modes actifs.
- Une étude prospective sur les emplois dans le vélo avec l'AFPA.

S'agissant de 2025, les travaux intègrent une enquête sur les emplois de la filière, une étude sur la place des femmes dans l'économie du vélo et une réflexion sur l'accès au vélo grâce à l'employeur (leasing vélo et solutions permettant aux employeurs d'accompagner le vélotaf).

Six branches d'emploi ont été définies :

- La distribution.
- La production.
- Le Transport à vélo.
- Le Sport/loisir/Tourisme : ce secteur génère près de 4 000 ETP, auxquels s'ajoutent les 40 000 emplois du tourisme à vélo.
- Les Services.
- L'aménagement.

La deuxième journée France Vélo se tiendra le 7 juillet 2025, à la porte de Versailles. La matinée sera consacrée à la première assemblée des membres de France Vélo, tandis que des tables rondes et des présentations de travaux seront organisées durant l'après-midi.

Le Président remercie Mme GALL de sa présentation et rappelle l'importance pour la FFC d'adhérer à cette filière France Vélo qui intègre des enjeux communs, tels que les enjeux sociétaux du vélo largement portés et relayés par la Fédération, ainsi que les enjeux d'héritage dans le cadre des Championnats du monde 2027.

Patrick CLUZAUD s'enquiert de la position de France Vélo concernant le dispositif du Savoir à Rouler à Vélo.

Florence GALL répond qu'il s'agit d'un axe majeur pour France Vélo qui s'attèle à trouver les moyens nécessaires pour l'accompagner.

Gilles DA COSTA adresse également tous ses remerciements à Mme GALL pour sa présentation. Il rappelle que la FFC tient à être active au sein de cette filière dont l'étendue des programmes offre plusieurs interactions possibles avec l'ensemble des activités fédérales.

10. RH

Christophe XHONNEUX indique que la FFC compte 61,51 salariés au 31 mai 2025, dont 53,82 CDI, 6,69 CDD ou en convention CIFRE, et un contrat d'alternance.

Il annonce que Nicolas ANDRÉ a fait part de sa démission. Il quittera ses fonctions à la fin du mois d'août. Le recrutement visant à pourvoir son poste a été lancé. Il en est de même pour celui de développeur full stack pour la DSI.

Lors de la réunion du CSE qui s'est tenue le 17 juin 2025, le CSE a effectué une restitution des entretiens effectués dans chaque équipe. Il a par ailleurs souligné la nette amélioration du climat social au sein de la Fédération depuis 2017.

11. DSI

Fabien RAFFOUX annonce que Microsoft a refusé de renouveler aux mêmes conditions tarifaires son contrat avec le CNOSF, conditions qui profitaient également à la FFC. Ce refus aura pour conséquence de faire augmenter considérablement le coût de la licence pour la FFC, mais la DSI est en cours de discussion pour atténuer cette augmentation.

La DSI travaille actuellement avec la CNCA à la mise en place de la certification des arbitres dans le système (les personnes formées et les disciplines concernées) afin que la prise de licence arbitre soit justifiée et contrôlée.

Pour la prochaine saison, les licences professionnelles féminines seront rassemblées en une seule catégorie de licence avec des sous-catégories, afin de permettre une flexibilité plus large.

En ce qui concerne la gestion des états de résultats, le système est en place et les différents documents composant l'état de résultat peuvent être déposés directement sur l'espace arbitre et viennent alimenter la base documentaire. Ils sont alors automatiquement disponibles sur Cicleweb pour gérer l'homologation. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Définition des documents nécessaires par discipline.
- Définition de la personne qui a l'autorité sur chaque document pour le déposer.

- Définition du processus de validation et de signature de résultat.
- Mise en place de la diffusion d'alerte et d'information vers les différents acteurs.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN annonce que la LNC a pris connaissance du communiqué diffusé par la FFC à la suite de la décision du Conseil d'État : l'interprétation de ladite décision par la FFC apparaît pour le moins simpliste. La LNC ne la partage pas, car le communiqué laisse entendre que la FFC serait la seule instance légitime pour définir et structurer l'organisation du cyclisme professionnel, position qui constitue une négation de la LNC et de ses prérogatives telles qu'elles sont définies dans la convention qui lie la FFC et la LNC et validées par le ministère des Sports. Pour rappel, l'article 1 donne à la LNC la subdélégation de gestion du secteur professionnel.

Malheureusement, la LNC a constaté dernièrement des prises de décisions unilatérales de la FFC sur des domaines de compétences partagées, comme la volonté de mettre en place des droits d'engagement sur les Championnats de France sans concertation préalable. La LNC a d'ores et déjà exprimé son désaccord sur cette mise en place et entend également faire respecter ses prérogatives, conditions *sine qua non* à une relation saine et constructive avec la FFC, relation à laquelle Xavier JAN demeure attaché. À ce titre, la LNC entamera toutes les démarches qu'elle jugera utiles pour faire valoir ses droits dans le respect de la convention et dans le respect de la FFC.

Le Président indique qu'il sera présent au prochain Conseil d'administration de la LNC et invite la LNC à définir la hauteur à laquelle elle souhaite situer le débat.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde la commission médicale et rappelle que l'existence de cette dernière au sein des fédérations sportives est imposée par le Code du sport.

L'article 34 des statuts de la FFC institue la commission médicale qui est composée de cinq membres nommés par le Conseil Fédéral, dont un sur proposition de la LNC. Le médecin fédéral est membre de droit de cette commission.

Le règlement médical stipule que la commission médicale est composée des membres suivants :

- Le médecin élu au Conseil Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme.
- Le directeur du pôle médical fédéral.
- Le médecin des équipes de France.

- Le médecin représentant des médecins fédéraux régionaux, médecin proposé par ses pairs pour une olympiade et nommé par le Conseil Fédéral de la FFC.

Le représentant des médecins des groupes sportifs professionnels, médecin proposé par la Ligne Nationale du Cyclisme pour une olympiade et nommé par le Conseil Fédéral de la FFC. Le règlement précise : Le Président de la Commission Médicale Nationale est le médecin élu.

La FFC n'ayant pas de médecin élu au Conseil Fédéral, il est proposé de modifier le texte comme suit :

« Le président de la commission est :

- *Un des membres de la commission médicale – à l'exclusion du directeur médical.*
- *Proposé par les membres de la commission médicale, validé par le Bureau Exécutif, et désigné par le Conseil Fédéral. »*

Yannick POUEY juge cette proposition pertinente dans la mesure où la FFC ne dispose pas de médecin élu au Conseil Fédéral.

Éric MEINADIER déclare qu'une seule personne était candidat à ce poste, mais que son dossier est arrivé après la clôture des candidatures.

Le Président ajoute que cette proposition permet en conséquence de sécuriser la FFC sur ce sujet.

Il met aux voix le texte visant à modifier la désignation du président de la commission médicale.

Le texte est approuvé à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER annonce que la commission médicale propose de manière unanime de désigner à sa présidence M. Pierre RENAUD.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la désignation de M. Pierre RENAUD à la présidence de la commission médicale est approuvée par les membres du Bureau Exécutif.

Éric MEINADIER fait part de sa réflexion concernant la possibilité qu'un jour le médecin coordonnateur de la SMR puisse ne pas être le directeur médical. Or, il est essentiel que le médecin coordonnateur qui n'est pas inscrit dans les membres de droit de la commission médicale en fasse réalité partie. Statutairement, ladite commission compterait par conséquent six membres au lieu de cinq. Cette modification serait à valider par l'Assemblée générale.

Par ailleurs, il conviendra également de mener une réflexion sur le retrait des statuts et des règlements du terme de « médecin fédéral national », définition qui ne

correspond à personne dans l'organisation fédérale. Cette appellation devra être remplacée de façon adéquate au cas par cas.

Éric MEINADIER évoque les deux organigrammes (l'un concernant le fonctionnement du Siège fédéral et l'autre concernant le fonctionnement des médecins) mentionnés au chapitre 1 relatif à l'organisation générale de la médecine fédérale. Étant obsolètes et ne correspondant à aucune signification réglementaire, il est proposé de supprimer ces organigrammes.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à supprimer les deux organigrammes énoncés au chapitre I relatif à l'organisation générale de la médecine fédérale.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER évoque l'article relatif au médecin du sport santé mentionnée dans l'article 6 du chapitre II. Sa mission étant aujourd'hui pleinement prise en main par la DTN, le rôle du médical est consultatif, avec une participation aux contenus et aux formations, il ne semble pas nécessaire de garder cette appellation dans le règlement.

Soumise au vote, la proposition visant à supprimer l'article relatif au médecin du sport santé mentionnée dans l'article 6 du chapitre II est adoptée à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER fait part ensuite d'une incohérence entre les textes du Titre I relatif à l'organisation du sport cycliste et du règlement médical en ce qui concerne le certificat médical pour les non-licenciés. Afin d'harmoniser ces textes, il est proposé de modifier l'article 1.2 relatif à l'inscription à une compétition sportive autorisée ou organisée par la FFC du chapitre III du règlement médical comme suit :

« L'inscription à une compétition sportive autorisée ou organisée par la FFC est subordonnée à la présentation d'une licence FFC donnant accès aux compétitions ou aux épreuves de masse.

À défaut de présentation de cette licence, et lorsque le règlement de la FFC permet la participation de personne non licenciée, le sportif doit présenter une attestation santé délivrée par la FFC valide au jour de l'épreuve, et en cas d'impossibilité d'obtention de cette attestation, devra être produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de six mois. »

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER indique que toutes ces modifications seront soumises au prochain Conseil Fédéral.

3. Directeur technique national

Florian ROUSSEAU aborde le PPF 2025-2029 et déclare que les recommandations ont été élaborées sur le périmètre de l'Équipe de France avec pour objectif le renforcement de la compétitivité des équipes en vue des grands événements.

Pour rappel, l'Équipe de France couvre l'ensemble des disciplines reconnues par l'UCI, à l'exception des Masters et des Challenges du BMX Race.

La sélection est corrélée à la capacité des athlètes à décrocher un podium.

La grille de prime évolue afin de mieux favoriser les podiums Élite ; une prime est également prévue pour le haut niveau UCI.

Incarner l'ambition de performance et de résultats de l'Équipe de France dans toutes les disciplines du sport cycliste.

Les ambitions de l'Équipe de France sont ensuite énoncées comme suit :

- Incarner l'ambition de performance et de résultats de l'Équipe de France dans toutes les disciplines du sport cycliste.
- Permettre une participation plus massive (quotas nationaux) lorsque la stratégie sportive le permet.
- Affirmer la responsabilité du DTN sur avis d'une commission technique dans la sélection de l'Équipe de France.
- Renforcer le passage impératif des Championnats de France.
- Mieux maîtriser l'image de l'Équipe de France à travers les tenues de course (distinction avec les épreuves de masse).
- Valoriser les victoires mondiales et les podiums olympiques.

Le périmètre de l'Équipe de France est défini comme suit :

- Les épreuves olympiques des disciplines olympiques.
- Les épreuves non olympiques des disciplines olympiques.
- Les disciplines reconnues haut niveau par l'État.
- Les disciplines concernées par les championnats UCI.

Une commission (le DTN, le directeur de la performance, les entraîneurs proposant la sélection) se réunira chaque année pour définir les critères de sélection pour les Championnats du monde et les Championnats d'Europe.

La DTN prend en charge les déplacements et les stages qui précèdent les compétitions majeures, ainsi que les tenues sportives et de représentation.

Un échange intervient ensuite sur les tenues XCE et la possibilité d'y ajouter un sponsor collectif validé par la FFC. Ce sujet fera l'objet d'une analyse plus approfondie afin de définir les règles *ad hoc* en prévision des Championnats du monde 2027.

Florian ROUSSEAU annonce que deux disciplines reconnues de haut niveau (Enduro et Gravel) ont été ajoutées à la grille des primes à la suite de la demande de la FFC. Ladite grille comprend douze épreuves non reconnues de haut niveau, dont neuf inscrites au programme des Mondiaux UCI 2027. Les médailles mondiales argent et bronze chez les U23 et U19 dans les épreuves olympiques ont été supprimées ; seul le titre demeure primé.

Le Président met aux voix les recommandations de la DTN relatives au périmètre de l'Équipe de France.

Les recommandations de la DTN relatives au périmètre de l'Équipe de France sont approuvées à la majorité des votants (une abstention).

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX déclare qu'une stratégie marketing et communication pour 2025-2028 comprenant un plan d'action a été élaborée.

La réalisation de cette stratégie s'est basée sur une analyse du marché intégrant un diagnostic SWOT (*strengths, weaknesses, opportunities et threats* – forces, faiblesses, opportunités et menaces).

Un document très précis sur cette stratégie est présenté aux membres du BE.

Au-delà des éléments méthodologiques présentés, il en résulte les conclusions suivantes

Les enjeux de la FFC :

- Elle doit améliorer sa réputation et son attractivité en réaffirmant ses forces et ses expertises au travers d'une marque puissante et attractive.
- Elle doit adapter son discours et ses offres pour capter les nouvelles tendances et conquérir de nouveaux publics (jeunes, femmes, cyclos).
- Elle doit fédérer ses parties prenantes pour les transformer en prescripteurs de la marque FFC.
- Elle doit valoriser les impacts sociétaux fédéraux, notamment auprès des entreprises et des collectivités.

Les objectifs stratégiques de la FFC doivent permettre :

- D'accroître le nombre de licenciés dans la durée, en priorité chez les jeunes.
- D'accroître les ressources propres provenant du secteur privé et public.
- D'accompagner la transformation économique et sociétale de la Fédération et de ses clubs.

Afin de construire une marque puissante et attractive, la communication externe doit :

- Faire briller la vitrine l'Équipe de France.

- Valoriser la diversité des disciplines de la FFC.
- Valoriser l'expertise des clubs et des avantages de la prise de la licence.
- Faire résonner la ferveur autour des manifestations fédérales.
- Valoriser l'impact et l'engagement sociétal de la FFC.

Pour muscler et diversifier la stratégie commerciale, la FFC doit :

- Fidéliser les partenaires fédéraux.
- Anticiper les futurs modèles économiques de l'audiovisuel et du digital.
- Diversifier ses ressources (mécénat, nouveaux services, merchandising).
- Structurer les offres (BtoB et BtoC) et accélérer le développement commercial.
- Innover pour créer de nouvelles offres BtoB et BtoC.

Afin de transformer les parties prenantes en prescripteurs de la marque FFC, il importe de prendre en compte les objectifs internes pour :

- Structurer la communication descendante vers les structures.
- Appréhender plus finement les attentes du terrain.
- Identifier les bonnes pratiques des clubs et des comités pour les valoriser.
- Faire des athlètes fédéraux des ambassadeurs.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des salariés.

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique exceptionnelle dont le point d'orgue sera évidemment les Championnats du monde UCI 2027 qui auront lieu en Haute-Savoie : ce rendez-vous sera le plus grand événement vélo de l'Histoire. Il représentera une occasion unique de faire grandir de manière pérenne le cyclisme en France et permettra de bâtir un héritage pour les générations futures (Impact Vélo 2027).

Pour déployer cette stratégie, un plan d'action a été élaboré et chiffré. Il s'articule autour de neuf piliers :

- La marque et l'institution : fédérer les parties prenantes autour d'une marque FFC puissante et attractive.
- Les offres de pratiques : promouvoir les offres de pratique de la FFC pour attirer de nouveaux publics (femmes, jeunes, cyclos).
- L'Équipe de France : illuminer la vitrine de l'Équipe de France et faire des athlètes fédéraux des ambassadeurs de la FFC.
- Les événements : améliorer l'attractivité des événements fédéraux et innover dans les formats ; développer et diversifier le réseau de collectivités partenaires.
- L'impact sociétal : valoriser l'impact sociétal de la FFC et faire monter en puissance la Fondation France Vélo.

- Le digital et l'audiovisuel : optimiser les sites web, les espaces clubs et les espaces licenciés FFC et le marketing digital.
- La communication fédérale : structurer la communication entre le Siège Fédéral, les comités territoriaux et les clubs, afin de gagner en efficacité et renforcer le sentiment d'appartenance.
- Les Super Mondiaux 2027 : capitaliser sur ce rendez-vous pour promouvoir la FFC sur tout le territoire national, ses disciplines, ses clubs et ses athlètes, et faire fructifier l'héritage de l'événement au travers du Fonds Impact Vélo 2027.
- Les partenariats : structurer les offres fédérales, renforcer la stratégie commerciale et diversifier les ressources (sponsoring, mécénat, merchandising, nouveaux produits et services).

Le Président estime que deux axes sont particulièrement prioritaires dans la stratégie exposée :

- L'organisation de la communication interne et la définition des informations selon les cibles.
- Le sujet économique eu égard aux restrictions budgétaires imposées par l'État qui ne manqueront pas d'affecter durement les subventions publiques. À l'aune de ce contexte, les Supers Mondiaux 2027 constituent un levier de grande importance. Aussi conviendra-t-il de faire rayonner cet événement sur tout le territoire national, car il offrira à la FFC des prises de parole diversifiées.

Myriam PRÉTOT note l'intérêt d'organiser un rendez-vous cycliste connexe à ce grand événement qui sera à la fois particulièrement rentable pour la Fédération et valorisera son image.

Denis CLÉMENT déclare qu'il importe en effet de moderniser le vélo et de savoir le vendre, se réjouit de cette présentation qui mentionne des propositions pertinentes, propositions que son équipe avait également émises lors des dernières élections fédérales.

Myriam PRÉTOT revient sur le sujet du coût de la pratique du vélo et évoque la problématique des maillots Équipes de France pour les challenges BMX dont le design n'a pas été renouvelé lors du changement d'olympiade.

Patrick CLUZAUD déclare qu'en raison d'une actualité assez dense en 2024, la FFC a manqué de temps pour développer ce sujet. Un travail est actuellement mené pour l'année 2026, et ce, pour toutes les disciplines.

Il remercie ensuite les équipes Marketing et Communication qui ont œuvré à l'élaboration de cette stratégie, véritable travail de fond. Si certaines actions peuvent être réalisées en interne, d'autres nécessiteront le recours à des prestataires externes, et donc des budgets afférents.

Le Président spécifie qu'il est essentiel de définir les investissements financiers prioritaires qui rentreront pleinement dans le prochain exercice budgétaire.

Il tient à saluer le travail de grande qualité effectué par l'équipe de M. Tristan HORREAUX qui n'a pas eu recours à une agence : leur réflexion est parfaitement lisible et précise.

VI. COMMISSIONS

1. Gravel

Patrick CLUZAUD indique que la Commission Nationale de Gravel se structure avec des groupes de travail thématiques. Plusieurs réunions ayant trait à différents sujets ont d'ores et déjà été organisées et le Bureau Exécutif devra certainement se prononcer sur plusieurs points en septembre prochain.

2. Cyclo-cross

Patrick CLUZAUD explique que l'organisation des manches de Coupes de France se révèle quelque peu compliquée à la suite de deux défections. Vincent DEDIEU, le Président de la Commission Nationale, s'attache à prendre contact avec de potentiels organisateurs.

Nicolas ANDRÉ souligne que les candidatures sont en revanche nombreuses pour la prochaine saison 2026-2027.

Il annonce que la nouvelle Commission Nationale propose d'annuler complètement les formats des interrégions sur toutes les catégories pour la saison 2025 en raison des contraintes qu'elles génèrent. La Commission souhaite envisager d'autres options pour la prochaine saison.

Marie-Françoise POTEREAU estime qu'il est utile de s'interroger sur le fait d'organiser des sélections d'enfants pour les Trophées de France de Cyclo-cross au regard, notamment, des trajets routiers, et le coût financier inhérent.

Nicolas ANDRÉ précise qu'il n'existe aucune sélection sportive de niveau. La seule obligation concerne la participation soit au championnat régional, soit aux manches interrégions (précédemment) pour les catégories qui sont en coupes de France.

Myriam PRÉTOT estime que la participation des enfants aux Trophées de France constitue pour eux une récompense doublée du plaisir de participer à une grande fête du vélo nationale dans leur discipline de prédilection.

Le Président met aux voix la proposition visant à annuler complètement les formats des interrégions sur toutes les catégories pour la saison 2025.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

3. Route

Nicolas ANDRÉ annonce que le groupe informel des présidents des Comités Régionaux a pris une décision visant à figer la date à partir de 2026 des Championnats régionaux Route des catégories Jeunes : cet événement se déroulera pour 2026, le week-end des 4 et 5 juillet 2026.

Le Président met aux voix la tenue des Championnats régionaux Route des catégories Jeunes le week-end des 4 et 5 juillet 2026.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président déclare que la Fédération a reçu un dossier de candidature d'Altkirch (Grand Est) pour les Championnats de France Route Élites 2027 pour lesquels la ville a obtenu de la part des collectivités des engagements financiers chiffrés fermes et définitifs nonobstant un contexte extrêmement difficile.

Nicolas ANDRÉ rappelle que la ville d'Altkirch a déjà organisé les Championnats de l'Avenir 2024 (logique de double attribution), lesquels ont été une véritable réussite tant sur le plan sportif que sur le plan financier.

Les organisateurs sont animés par plusieurs athlètes locaux comme Amandine MULLER, Axel ZINGLE et Hugo HOFSTETTER. L'expérience spectateurs est un angle extrêmement important pour les organisateurs qui prévoient des moyens plus importants (fans zone, écrans dispersés et animations) que ceux des Championnats de l'Avenir 2024.

Une actualisation du rapport économique concernant les retombées médiatiques pour les collectivités organisatrices des Championnats du monde et des Championnats de France et datant de 2019 est en cours de réalisation par Tristan HORREAUX.

Le budget estimé s'élève à 750 k€ réparti comme suit :

- Subventions : 470 k€
- Partenaires privés : 230 k€
- Divers (buvette, restauration, etc.) : 50 k€.

Le Président déclare que ce dossier de candidature sera envoyé à la LNC pour avis, puis il sera soumis au vote du Bureau Exécutif de la FFC le vendredi 27 juin 2025. L'attribution sera dévoilée lors de la conférence de presse traditionnelle sur les championnats de France route, le dimanche 29 juin 2025 aux Herbiers en présence des élus et du président du comité d'organisation.

4. Piste

Yannick POUEY aborde le programme des Championnats de France de l'Avenir et annonce que la Commission Nationale propose d'ajouter la course scratch pour les

U19 Hommes et Femmes, et de retirer pour ces mêmes catégories la course à l'élimination.

S'agissant du Keirin, elle propose que soient qualifiés les 12 meilleurs temps du 200 mètres lancé du tournoi de vitesse pour les U17 Hommes et les U15/U17 Femmes.

Le Président met aux voix les propositions susmentionnées.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY évoque ensuite les Championnats de France Élite Piste et déclare que la Commission Nationale propose d'ajouter la course scratch et la course à l'élimination chez les Élites Hommes et Femmes, et de retirer la poursuite par équipes chez les Élites Hommes et Femmes.

Patrick CLUZAUD craint que la suppression de la poursuite par équipes ne permette plus aux jeunes de s'entraîner dans les Comités Régionaux.

Yannick POUEY précise que cette suppression ne concerne que les Championnats de France Élites et non les Championnats de France de l'Avenir. En outre, les équipes étant peu motivées par cette épreuve, elles sont peu nombreuses à y participer.

Le Président met aux voix la proposition visant à ajouter la course scratch et la course à l'élimination chez les Élites Hommes et Femmes, et de retirer la poursuite par équipes chez les Élites Hommes et Femmes.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUEY aborde la question des tenues des présidentes et des présidents des Commissions nationales sportives qui n'ont pas de dotation vestimentaire. Il s'enquiert de la position du Bureau Exécutif sur ce sujet.

Le Président invite Patrick CLUZAUD et Tristan HORREAUX à travailler sur un protocole intégrant les différentes représentations possibles (élus du Bureau Exécutif, présidente du Conseil Fédéral, élus du Conseil Fédéral, présidents de commissions).

5. Commission Nationale du Corps arbitral

Nicolas ANDRÉ aborde le sujet de la désignation des commissaires lors des Championnats de France de cyclisme sur Route (Élite et Avenir) et annonce que la Commission Nationale propose de compléter le poste de secrétaire avec celui de commissaire technique, fonction devenue essentielle du fait de l'évolution rapide des règlements liés au matériel (CLM/épreuve en ligne) : ce rôle permet d'assurer une conformité technique optimale et une réactivité accrue face aux éventuels ajustements règlementaires. Cette mutualisation permettra en outre d'optimiser le fonctionnement des championnats et de réaliser des économies.

Le Président salue cette proposition qu'il juge très pertinente. Il met aux voix la proposition suscitée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Marie-Françoise POTEREAU annonce que la Commission Nationale du Corps arbitral a travaillé avec l'UNSS en vue d'élaborer des équivalences d'arbitrage chez les jeunes. Une réunion se tiendra le 2 juillet 2025 entre la FFC et l'UNSS pour valider ce projet.

Par ailleurs, il est précisé que la Commission Nationale du Corps arbitral travaille étroitement avec la cellule de prévention des violences sexuelles.

Christophe LAVERGNE ajoute que la présidente de la Commission Nationale du Corps arbitral, Mme Morgane GARNIER, a diffusé aux arbitres et aux commissions régionales une communication expliquant l'importance de reporter dans les rapports de courses tous les faits d'ordre sexiste ou sexuel.

VII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA procède à la présentation du budget rectificatif qui permet d'appréhender d'éventuels ajustements.

Le résultat est ramené à 16 k€, ce qui représente une détérioration de 91 k€ par rapport au budget initial. Malgré la restauration des fonds propres de la FFC, il n'est pas possible d'envisager des résultats négatifs. De fait, le maintien du cadre budgétaire tel qu'il a été élaboré doit absolument se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Vie associative

La masse salariale connaît une légère dégradation de 48 k€ par rapport aux prévisions. L'adhésion à France Vélo qui n'était pas prévue a été intégrée et quelques ajustements ont été opérés en ce qui concerne le fonctionnement du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral en raison d'un nombre de membres plus élevé. Il est précisé également que l'administration fiscale a refusé de prendre en compte le crédit impôt recherche.

La tenue en distanciel de la dernière Assemblée générale a permis de réaliser des économies.

DTN

Plusieurs économies (40 k€) ont été enregistrées du fait du départ de plusieurs membres de l'équipe (Head coach, entraîneurs nationaux), du médical (25 k€) qui apporte une contribution constante et du programme olympique (40 k€). Le développement associatif enregistre un léger boni (19 k€), tandis que le contrat de performance engrange un boni significatif de 137 k€.

Quelques variations défavorables sont toutefois à souligner, comme le plan coach (-34 k€), la Recherche et le Développement (-38 k€), les Équipes de France (-79 k€).

À la faveur d'une maîtrise des dépenses et de l'amélioration de la contribution du contrat de performance, la contribution des fonds propres de la FFC au budget de la DTN est inférieure de 163 k€.

DERS

Une dégradation prudentielle (-102 k€) concernant le bilan des Championnats d'Europe qui auront lieu en Drôme-Ardèche a été intégrée en raison des incertitudes qui planent sur le niveau de contributions des collectivités locales, nonobstant l'énergie déployée par le Président sur ce sujet.

Quelques légers ajustements ont par ailleurs été apportés au budget de la DERS.

La charge afférente au recrutement de la Directrice des sports pour les Championnats du monde 2027 (52 k€) a été intégrée. Les conditions d'équilibrage de ce montant devraient intervenir ultérieurement.

Autres activités

Des ajustements de partenariats, ainsi que la disparition des actions de la FDJ pour les Ambassadrices ont été enregistrés. Ce secteur compte un nouveau partenariat (FDJ FACOM).

Les prévisions concernant la masse salariale sont moins importantes que prévu.

Masse salariale

Cette ligne connaît une baisse significative par rapport à l'année 2024 qui a vu la tenue des Jeux olympiques de Paris (4 709 k€ en 2025 versus 5 073 k€ en 2024).

Investissements

Cette ligne intègre l'acquisition d'un nouvel outil (Geotrek) par la DTN.

Gilles DA COSTA déclare que la Commission des finances qui s'est réunie le 10 juin 2025 a rendu un avis favorable sur le budget rectificatif. Elle a tenu à souligner la qualité du document présenté à cette occasion. Il adresse tous ses remerciements à Christophe XHONNEUX et à son équipe pour le travail réalisé.

Il tient à rappeler l'importance de tenir le budget défini en intégrant les engagements de dépenses dans les délais déterminés par la prévision budgétaire afin que les rapprochements budgétaires soient les plus fiables possibles. Ainsi, la FFC sera en mesure d'anticiper d'éventuelles difficultés le cas échéant. Enfin, les directeurs de services doivent s'assurer de la maîtrise des dépenses.

Denis CLÉMENT sollicite des précisions concernant la différence du coût de la masse salariale de la DERS entre 2023 et 2025.

Gilles DA COSTA explique que les recrutements liés aux Jeux olympiques Paris 2024 ont été lancés dès avril 2023.

Le Président met aux voix le budget rectificatif exposé par M. DA COSTA.

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA annonce la tenue d'un Bureau Exécutif en visioconférence dédié à la tarification le 23 juillet 2025, à 19 heures.

Christophe XHONNEUX évoque la convention tripartite avec Saint-Quentin-en-Yvelines qui expire le 30 juin 2025 et annonce qu'un nouvel avenant a été rédigé. Il sera présenté prochainement au Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les modifications majeures concernent :

- Les fluides qui ont été passés en mode débours. En conséquence, la FFC paiera l'énergie au prix réel et bénéficiera des tarifs négociés par les collectivités. Les factures seront trimestrielles.
- Le MAD 3 : les jours non utilisés pour l'organisation de manifestations sportives seront récupérés par l'agglomération pour l'année 2026.

Le nouvel avenant court jusqu'au mois de juin 2030.

Gilles DA COSTA tient à rappeler que la FFC bénéficie d'une mise à disposition des locaux. Elle en deviendra propriétaire à la fin du contrat qui lie l'agglomération avec le consortium ayant mis en place l'équipement public.

Le Président met aux voix la proposition visant à confirmer la signature du nouvel avenant relatif à la convention tripartite.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA aborde ensuite le projet d'aménagement des locaux de Trappes et déclare que la signature avec le contractant général devrait intervenir prochainement. Pour rappel, ledit contractant a été sélectionné à l'issue d'une mise en concurrence.

Le CSE sera associé à ce projet dans la mesure où il intègre le déménagement de plusieurs salariés.

Christophe XHONNEUX expose le plan finalisé de l'aménagement des locaux de Trappes qui comprendront un espace dédié à la bonneterie, des ateliers, des espaces pour le stockage de vélos et autres matériels, une salle de conférence modulable, une

open-space, une salle de restauration avec patio et terrasse, des sanitaires avec des douches, ainsi que des places de stationnement.

Il est précisé que ce plan qui répond aux objets des subventions et des besoins des différents secteurs résulte d'échanges réguliers entre le cabinet d'architecture, la DTN et la DERS.

Le coût du projet est évalué à 1 782 k€ auquel il convient d'ajouter 20 k€ au titre du bureau de contrôle SOCOTEC désigné. Le financement repose sur un crédit (1,1 M€) et sur des subventions de l'ANS et de la région Île-de-France.

Parallèlement à ces travaux, une réflexion devra être menée sur l'organisation du fonctionnement du site et de la transition, l'organisation des équipes et sur le déménagement de Montry.

Christophe XHONNEUX tient à saluer le travail de Nicolas GUILLAUME en ce qui concerne les négociations avec l'entrepreneur et la mise en place des arbitrages.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes, à Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX pour leur travail extrêmement rigoureux sur ce dossier.

Gilles DA COSTA déclare que le transfert des stocks de Montry à Trappes permettra une gestion beaucoup plus fine et que ce site constituera un pilier essentiel du Centre national du cyclisme.

Il déclare que le Bureau Exécutif doit autoriser le Président à signer le contrat dans le cadre des limites budgétaires définies.

Mise au vote, la délégation de signature est accordée au Président à l'unanimité des votants.

VIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 l'épreuve suivante :

Piste

Finale Piste Coupe de France U17 Hommes et U15/U17 Femmes des départements

- Vélodrome découvert de Vannes (Bretagne), le 21 septembre 2025. Il est précisé qu'en cas de mauvais temps, l'épreuve se tiendra au vélodrome de Loudéac.

Mise au vote, l'attribution de l'épreuve suscitée est validée à l'unanimité des votants.

Le Président annonce que l'UCI a attribué à la France la Coupe du monde BMX 2028 (le lieu sera défini à l'issue de l'appel à candidatures) ainsi que la Coupe du monde Piste 2028 qui aura lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Tommy VANOUDENDYCKE informe de la signature de la convention entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon. Ladite convention fera l'objet d'une communication *ad hoc* en raison de plusieurs modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 10 juillet 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUEY